



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION SPORTIVE

Réunion Plénière	Jeudi 30 septembre 2021
Président :	M. Nicolas VUILLEMIN
Présents :	MM. Thierry CORROYER – Gérard GEORGES – Michel NAGEOTTE – Michel MALIVERNAY – Thierry NAPPEY
Excusé	M. Michel BOURNEZ
Invité :	M. Albert GIBOULET
Assistent :	Mmes Sylvie FALLOT – Delphine SCARAMAZZA – M. Stéphane BEGEL

RAPPEL

. Planning de journée

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au lundi (minuit) pour les rencontres prévues le dimanche et jusqu'au dimanche (minuit) pour les rencontres prévues le samedi.

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

. FMI - Feuilles de matches

Le club recevant est tenu de mettre à disposition une feuille de match papier pour les rencontres à domicile en cas d'impossibilité d'utiliser la FMI.

Procédure de vérification des Pass Sanitaires

Le responsable COVID du club (ou son représentant) recevant doit être présent au stade et vérifier la validité du Pass SANITAIRE des officiels (délégués, arbitres) dès leur arrivée ainsi que de chaque membre de la délégation recevante et de la délégation visiteuse. Pour toutes les personnes accréditées ou devant rentrer dans les vestiaires, le contrôle du Pass Sanitaire est aussi obligatoire.

1 – SENIORS

MASCULINS

1.1 – DEMANDES CLUBS

Match n° 22690.1 – Coupe Bourgogne Franche Comté – Guerigny Urzy/Nevers FC du 3/10/2021

La commission prend connaissance de la demande des deux clubs pour inverser la rencontre et jouer le vendredi 1^{ER} octobre 2021.

La commission autorise ce changement et fixe la rencontre Nevers FC/Guerigny Urzy le vendredi 1^{er} octobre prochain à 19h30 au stade des Senets 1 à Varennes Vauzelles.

Match en retard n° 20831.1 – R3 – Sud Nivernaise 58/La Machine

La commission prend connaissance de la demande du club Sud Nivernaise 58 sollicitant la commission de ne pas programmer cette rencontre le week-end du 30-31 octobre 2021.
La commission prend note de leur demande.

1.2 – DIVERS

Match n° 20357.1 – R1 – Besançon Foot 2/Saint Vit du 26/09/2021

La commission prend connaissance du courriel de Messieurs Pascal Faoro et Fabrice Simard, respectivement délégué officiel et arbitre de la rencontre concernant la non vérification du pass sanitaire à l'entrée de l'enceinte du stade.

La commission rappelle qu'un référent Covid doit être présent 1h30 avant le début de la rencontre pour accueillir les équipes, les officiels afin de vérifier le pass sanitaire.

1.3 – MATCH NON JOUE

Match n° 20752.1- R3 – La Charité 2/Migennes du 26/09/2021

La commission, au vu des éléments du dossier, dit « match à jouer ».

La rencontre sera fixée à une date ultérieure par la commission.

FEMININS

1.4 – COUPE DE FRANCE FEMININE

La commission homologue les résultats du 2^{ème} Tour de la Coupe de France du 25-26 septembre dernier, sous réserve des dossiers éventuels en cours.

Les clubs qualifiés pour disputer le 3^{ème} Tour sont : Auxerre Stade – Dijon PTT – Chatenoy – Is Selongey – Jura Sud Foot – GJ Villers-JDF – Saint Vit – GJ de l'Arche - GSF Haut Doubs – Chevremont – Delle - Vesoul

Le tirage au sort est prévu le mardi 5 octobre prochain et les rencontres se joueront le week-end du 16-17 octobre 2021.

1.5 – DEMANDES CLUBS

Match n° 21201.1 – R1 F – Saint Vit/Auxerre Stade du 3/10/2021

La commission prend connaissance de la demande du club de Saint Vit pour fixer cette rencontre à 15h30 le dimanche 3 octobre et non à 15h00, en raison de l'occupation chargée des installations.

Elle autorise cette demande et en conséquence fixe la rencontre Saint Vit/Auxerre Stade à 15h30 le dimanche 3/10/2021.

Match n° 21209.1 – R1 F – Longvic/Blanzy Féminine du 24/10/2021

La commission prend connaissance de la demande des clubs pour jouer cette rencontre le 17 octobre à Blanzy (demande inversion).

La commission autorise la programmation de cette rencontre au dimanche 17 octobre mais n'autorise pas l'inversion.

En conséquence, la rencontre Longvic/Blanzy Féminine est fixée le Dimanche 17 octobre sur le terrain de Longvic.

2– JEUNES

MASCULINS

2.1 – PROGRAMMATION

. Match n°22415.1 – Coupe Gambardella – Nevers FC / GJ Sens du 25/09/21

Match non joué

La commission prend connaissance du courriel de GJ Sens l'informant d'une panne véhicule.

Elle décide de reprogrammer cette rencontre le dimanche 3 octobre à 15h00.

En conséquence, les rencontres de U18R prévues à cette date sont reportées à une date ultérieure :

- Nevers FC / Vauzelles ASA

- Dijon ASPTT 2 / GJ Sens

. Match n°22366.1 – U17R – Fontaine d'Ouche / GJ AFGP58 du 19/09/21

Ces deux clubs étant éliminés de la Coupe Gambardella et n'ayant pas de rencontre de Coupe U18 le 10 octobre, la commission décide de programmer le match en retard le dimanche 10 octobre.

. Courriel de GJ Mâcon Sud Bourgogne

La commission prend connaissance de la demande de ce club souhaitant disputer ses rencontres de U15R au stade Nord 4, terrain en herbe de Mâcon.

Elle donne son accord.

2.2 – TIRAGE 3EME TOUR COUPE GAMBARDELLA

. Tirage du 3^{ème} tour

La commission homologue les résultats du 2^{ème} tour de la Coupe Gambardella sous réserve des dossiers éventuels en cours.

Pour ce 3^{ème} tour, 40 équipes sont qualifiées soit 20 rencontres. La commission établit les groupes géographiques pour le tirage du 3^{ème} tour. Les rencontres se disputeront le dimanche 10 octobre à 15h00.

Pour rappel, le match en retard, Fauverney Rouvres / Chalon FC se disputera le dimanche 3 octobre.

Pour rappel - Organisation de la compétition :

			Equipes qualifiées	Equipes entrantes	Equipes participantes au tour	Nombre de matchs à prévoir	Exempts	
LIGUE	05-sept	1er tour	133	106	106	53	27	<i>5 clubs nationaux sont exclus des tours régionaux</i>
	26-sept	2ème tour	53	27	80	40		
	10-oct	3ème tour	40		40	20		
	31-oct	4ème tour	20		20	10		
	21-nov	Finale Rég	10		10	5		
FFF	12-déc	1/64ème	5					10 (avec les nationaux)

Tirages : le lieu de la rencontre est fixé sur le terrain de l'équipe sortie première au tirage au sort

DIJON USC		VAUZELLES ASA	MATCH 1
ST APOLLINAIRE AS		TONNERRE UF	MATCH 2
MONTBARD VENAREY		SNID	MATCH 3
NEVERS FC ou GJ SENS		JOIGNY US	MATCH 4
IS SELONGEY		AUXERRE STADE	MATCH 5
SANVIGNES CS		CRECHES JS	MATCH 6
JURA SUD FOOT		JURA DOLOIS FOOTBALL	MATCH 7
ST REMY FC		TILLES FC	MATCH 8
JURA LACS FOOT		CHATENOY AS	MATCH 9

PARAY USC		CHALON FC ou FAUVERNEY ROUVRES	MATCH 10
PETITE MONTAGNE FC		GJ MACON SUD BOURGOGNE	MATCH 11
LONS LE SAUNIER RC		MONTCEAU FC	MATCH 12
ST MARCEL FR		LA CLAYETTE SR	MATCH 13
MOUCHARD ARC SENANS		MORTEAU MONTLEBON	MATCH 14
VESOUL FC		FRASNE	MATCH 15
GRAND BESANCON FC		CHAMPAGNOLE	MATCH 16
BAVILLIERS AS		E. HAUTE LIZAINE	MATCH 17
ROUGEGOUTTE		AUDINCOURT AS	MATCH 18
GRANDVILLARS		RACING BESANCON	MATCH 19
BAUMES LES DAMES AS		GJ DOUBS CENTRE FOOT	MATCH 20

2.3 – COUPE U18 CREDIT AGRICOLE

51 équipes ont été engagées issus des compétitions de U18R et U17R

Au vu du nombre d'équipes encore en lice en Coupe Gambardella, la commission décide d'annuler le 1^{er} tour prévu le 10 octobre. La coupe démarrera le dimanche 31 octobre.

2.4 – COUPE U16 CREDIT AGRICOLE

35 équipes ont été engagées issus de la compétition U16R.

Pour ce 1^{er} tour, 6 équipes participeront (29 exempts). Elle établit des groupes géographiques.

Elle procède au tirage au sort des 3 matches. Les rencontres se disputeront le dimanche 10 octobre à 15h00.

Organisation de la compétition :

			Equipes qualifiées	Equipes entrantes	Equipes participantes au tour	Nombre de matchs à prévoir	Exempts
LIGUE	10-oct	1er tour	35		6	3	29
	31-oct	1/16ème	3	29	32	16	
	21-nov	1/8	16		16	8	
	16-avr	1/4	8		8	4	
	01-mai	1/2	4		4	2	
	26-mai	Finale	2		2	1	

Tirage au sort :

AUXERRE STADE		APPOIGNY ES	MATCH 1
DIJON ASPTT 2		IS SELONGEY FOOT 2	MATCH 2
NOIDANAIS FC		VESOUL FC	MATCH 3

2.5 – COUPE U15 CREDIT AGRICOLE

27 équipes ont été engagées issus de la compétition U15R.

Pour ce 1^{er} tour, 22 équipes participeront (5 exempts). Elle établit des groupes géographiques.
Elle procède au tirage au sort des 11 matches. Les rencontres se disputeront le samedi 9 octobre à 16h00.

Organisation de la compétition :

			Equipes qualifiées	Equipes entrantes	Equipes participantes au tour	Nombre de matches à prévoir	Exempts
LIGUE	30-oct	1er tour	27		22	11	5
	20-nov	1/8ème	11	5	16	8	
	16-avr	1/4	8		8	4	
	30-avr	1/2	4		4	2	
	26-mai	Finale	2		2	1	

DIJON ASPTT			SENS GJ	MATCH 1
COSNE UCS			AUXERRE STADE	MATCH 2
DIJON FCO			NEVERS FC	MATCH 3
CHAMPAGNOLE			JURA SUD FOOT	MATCH 4
LONS LE SAUNIER RC			MONTCEAU FC	MATCH 5
JURA DOLOIS FOOTBALL			CHALON FC	MATCH 6
ST VIT US			GJ MACON SUD BOURGOGNE	MATCH 7
VESOUL FC			BESANCON FOOTBALL	MATCH 8
SOCHAUX MONTBELIARD FC			BELFORTAINE ASM	MATCH 9
PONTARLIER CA			VALDAHON VERCEL	MATCH 10
E. HAUTE LIZAINE			RACING BESANCON	MATCH 11

Exempts : AUXERRE AJ – GUEUGNON FC – MORTEAU MONTLEBON – FONTAINE LES DIJON FC – FONTAINE D’OUCHE.

Le prochain tour (1/8^{ème} de finale) aura lieu le samedi 20 novembre.

2.6 – COUPE U14 CREDIT AGRICOLE

22 équipes ont été engagées issus de la compétition U14R.

Pour ce 1^{er} tour, 12 équipes participeront (10 exempts). Elle établit des groupes géographiques.

Elle procède au tirage au sort des 6 matches. Les rencontres se disputeront le samedi 9 octobre à 16h00.

Organisation de la compétition :

			Equipes qualifiées	Equipes entrantes	Equipes participantes au tour	Nombre de matches à prévoir	Exempts
LIGUE	30-oct	1er tour	22		12	6	10
	20-nov	1/8ème	6	10	16	8	
	16-avr	1/4	8		8	4	
	30-avr	1/2	4		4	2	
	26-mai	Finale	2		2	1	

CHALON FC 2			MONTCEAU FC 2	MATCH 1
-------------	--	--	---------------	---------

DIJON ASPTT 2		FONTAINE LES DIJON FC 2	MATCH 2
ST CLEMENT ONZE		GUEUGNON FC 2	MATCH 3
BESANCON FOOTBALL 2		NOIDANAIS FC	MATCH 4
SOCHAUX MONTBELIARD FC 2		PONTARLIER CA 2	MATCH 5
VESOUL FC 2		GJ PAYS RIOLAIS	MATCH 6

Exempts : DIJON USC – GJ AFGP58 – AUXERRE AJ 2 – DIJON FCO 2 – MORTEAU MONTLEBON 2 - GRAND BESANCON FC – BELFORTAINE ASM 2 – JURA DOLOIS FOOTBALL 2 – LOUHANS CUISEAUX FC – RACING BESANCON 2.

Le prochain tour (1/8^{ème} de finale) aura lieu le samedi 20 novembre.

2.7 – AMENAGEMENT DES HORAIRES ET JOUR

Pour rappel

Elle décide pour la saison 2021/2022, à titre dérogatoire et exceptionnel pour le championnat « *brassage* » (groupes géographiques) de valider des horaires et jour de pratique en dehors de la ½ journée concernée par le jour et l'heure de référence sous réserve que ces derniers ne soient pas pénalisant pour les clubs figurant dans le groupe :

COMPETITION	HORAIRE HIVER	HORAIRE ETE
U18R	Dimanche 14h30	Dimanche 15h00
U17R	Dimanche 12h30	Dimanche 13h00
U16R	Dimanche 12h30	Dimanche 13h00
U15R	Samedi 15h00	Samedi 16h00
U14R	Samedi 15h00	Samedi 16h00

La commission prend connaissance des demandes des clubs concernant leurs rencontres à domicile.

La commission valide les horaires ci-dessous.

Clubs	U18R	U17R	U16R	U15R	U14R
FONTAINE LES DIJON FC	10h00	10h30	10h30		
PONTARLIER CA	12h30 (été) 12h00 (hiver)		12h30 (été) 12h00 (hiver)	16h30 (été) 16h00 (hiver)	16h30 (été) 16h00 (hiver)
VESOUL FC	15h00		13h00	16h00	
GJ RUDIPONTAIN		10h00			
GJ PAYS RIOLAIS			10h30		16h00
APPOIGNY ES			11h00		
MONTCEAU FC			10h30		14h00
BEAUNE AS			Samedi 17h00		
NOIDANS FC			Samedi 16h00		
SOCHAUX US		Samedi 16h30	Samedi 16h30		

GRAND BESANCON FC			Samedi 16h00 (été) 15h00 (hiver)		
GUEUGNON FC				14h30	14h30
DIJON FCO				16h00	
DIJON USC					15h30
AFGP58		Samedi 16h	Samedi 16h		
GJ MACON SUD BOURGOGNE		10h30			
ST APOLLINAIRE AS			10h30		

3- FUTSAL

3.1 – DEMANDE

. Match n°21771.1 – R1 Futsal – Lure JS / Héricourt du 23/09/21

A la demande des clubs, la commission a reporté la rencontre.
Elle la fixe le jeudi 21 octobre à 21h15 au Gymnase Brosset à Lure.

. Match n°21776.1 – R1 Futsal – Héricourt / Montbéliard Belfort du 30/09/21

En raison de cas de Covid, la commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

3.2 – COUPE NATIONALE FUTSAL

. Courriel de Sporting Fusal Besançon

La commission prend connaissance de la fiche de candidature de ce club pour la finale régionale de la Coupe Nationale Futsal prévue le dimanche 9 janvier 2022.

Elle prend note également qu'en cas de non candidature d'autres clubs pour la ½ finale de la Coupe Nationale Futsal, le club serait candidat.

Une réponse sera apportée au club dès la fin de l'appel à candidatures au 15 novembre.

. Courriel de Chèvremont

La commission prend connaissance de la demande de ce club souhaitant inscrire une équipe en Coupe Nationale Futsal.

Elle donne son accord.

. Courriel de Hérisport

La commission prend connaissance de la demande de ce club souhaitant inscrire une équipe en Coupe Nationale Futsal.

Elle donne son accord.

3.3 – U15R FUTSAL

Conformément au PV du 21 septembre dernier, la commission a procédé à la répartition des 27 équipes sur 4 journées.

Il est à noter la modification des dates du calendrier (annexe 1) :

Journée 1 : 4 et 5 décembre 2021

Journée 2 : 11 et 12 décembre 2021

Journée 3 : 15 et 16 janvier 2022

Journée 4 : 22 et 23 janvier 2022

La finale aura lieu le samedi 29 janvier 2022 Semur en Auxois (21)

Lors de ces journées, les matches durent 15 min en aller/retour
Chaque équipe dispute 4 matches.
Pour la finale principale, les deux premiers de chaque groupe sont qualifiés.
Pour la Finale consolante, les 3^{ème} et 4^{ème} de chaque groupe sont qualifiés.

Le détail de ces rencontres vous sera communiqué prochainement.
La commission demande aux Districts bien vouloir communiquer le nom des gymnases selon la répartition définit le 1^{er} novembre au plus tard.

3.4 – FINALES JEUNES ET SENIORS PRATIQUES ASSOCIEES

La commission modifie le calendrier à savoir que les Finales Seniors auront les 12 et 13 février 2022.
Aucun changement pour les Finales Jeunes qui restent fixées les 19 et 20 février 2022.

4– FMI - FONCTIONNEMENT

**La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.
La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions régionales sauf pour les U13 Inter secteurs**

4.1 FMI – suivi par la commission

Une procédure est proposée par la commission qui se traduit par :

- . Procédure d'exception
A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier par substitution.
- . Modalités d'application
Lorsqu'il y a recours à la procédure d'exception, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation de consigner dans un rapport, leur propre version des faits qui ont provoqué l'échec de l'utilisation de la FMI et le recours à la procédure d'exception.
La commission rappelle qu'en cas d'utilisation de la procédure d'exception, la feuille de match papier et les rapports d'incidents devront parvenir à la Ligue dans un délai de 48 heures suivant le match.
Toute transmission tardive sera sanctionnée d'une amende de 20 Euros.

4.2 SUIVI DES ECHECS - METHODE

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la commission sportive régionale avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s)club(s) fautif(s).

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer :

Absence de code : 46 euros
Absence de tablette : 46 euros
Absence de transmission : 46 euros
Non envoi rapport constat d'échec FMI : 30 euros
Transmission tardive : 20 euros

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

Journée du 18-19 septembre 2021

Match n° 21868.1 – Coupe Intersport – Champagnole 2/St Marcel 2

La commission prend connaissance de la FMI transmise le 24 septembre à 17h28.
Elle inflige une amende de 20 euros au club de Champagnole pour transmission tardive.
Elle valide le résultat.

Journée du 25-26 septembre 2021

. Match n°22410.1 – Coupe Gambardella – GJ AFGP58 / Tonnerre

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d'échec signé par les deux clubs.

Elle valide le résultat.

. Match n° 22404.1 – Coupe de France Féminine – Dannemarie/Gsf Haut Doubs

La commission prend connaissance de la feuille de match papier.

Elle valide le résultat et rappelle que le GSF Haut Doubs ne peut pas établir de FMI.

. Match n°22417.1 – Coupe Gambardella – Tilles FC / Louhans Cuiseaux FC

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d'échec signé par les deux clubs.

Elle valide le résultat.

. Match n°21717.1 – U14R – Sochaux Montbéliard FC 2 / Belfortaine ASM2

La commission prend connaissance de la feuille de match papier.

Elle inflige une amende de 30€ au Sochaux Montbéliard FC pour non envoi du constat d'échec.

Elle valide le résultat.

5– HOMOLOGATION DES RESULTATS

La commission homologue les résultats des rencontres jouées antérieurement au 20 septembre concernant les rencontres des catégories Seniors, Jeunes et Féminines, sous réserve des dossiers en instance.

Le Vice-Président,

Michel Nageotte

Le Président,

Nicolas Vuillemin

Les décisions portant sur la coupe de France sont susceptibles d'appel devant la commission régionale d'appel de la LBFCF dans un délai de deux jours à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F. et de l'article 11.2 du Règlement de la Coupe de France.

Les décisions portant sur la coupe de France Féminine sont susceptibles d'appel devant la commission régionale d'appel de la LBFCF dans un délai de deux jours à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F. et de l'article 11.3 du Règlement de la Coupe de France Féminine.

Les décisions portant sur la coupe de Gambardella Crédit Agricole sont susceptibles d'appel devant la commission régionale d'appel de la LBFCF dans un délai de deux jours à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F. et de l'article 11.3 du Règlement de la Coupe Gambardella Crédit Agricole.

Les autres décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football